

Cergy, le 20 juin 2026

Affaire suivie par Thomas FOURGEOT  
Tel : 01.34.20.26.10  
mél : pref-directeur-cabinet@val-doise.gouv.fr

Le préfet du Val-d'Oise

à

Madame la présidente du conseil  
départemental

Mesdames et messieurs les présidents  
des établissements publics de  
coopération intercommunale

Mesdames et Messieurs les maires

**Objet :** Vague de chaleur - Adaptation des dispositifs de sécurité et des postures de vigilance.

**PJ :** 1

Dans cet épisode de vague de chaleur exceptionnelle qui traverse le pays, Météo France a placé le département du Val-d'Oise en vigilance orange « canicule » depuis jeudi 18 juin à midi.

Une nouvelle hausse des températures est attendue dimanche, jusqu'à 38°C. Les nuits seront également particulièrement chaudes avec des températures qui pourraient demeurer supérieures à 20°C. Cet épisode pourrait se prolonger la semaine prochaine. Dans ces conditions, le département du Val-d'Oise est susceptible de passer en vigilance rouge « canicule » à compter de demain midi.

Face à cette situation, l'ensemble des services de l'État est mobilisé, à vos côtés, pour anticiper les conséquences de cette vague de chaleur. Je vous remercie à ce titre pour les actions que vous avez déjà engagées sur vos territoires pour mettre en œuvre les mesures de protection adaptées, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles.

Pour ce week-end et les prochains jours, je vous invite en priorité à renforcer le suivi des personnes vulnérables inscrites sur les registres communaux, à faciliter l'accès à des lieux frais ou climatisés lorsque c'est possible, et à diffuser très largement et régulièrement les consignes de prévention auprès de la population.

A l'occasion des nombreuses manifestations culturelles ou festives organisées ce week-end, notamment dans le cadre de la Fête de la musique, je ne peux que vous inciter à nouveau à adapter les dispositifs de sécurité prévus pour protéger le public, les bénévoles et les participants. En lien avec les organisateurs, il vous appartient de renforcer les dispositifs prévisionnels de secours conformément à ma note du 19 juin en pièce jointe, et de privilégier toutes les mesures permettant de garantir la sécurité du public : distribution gratuite d'eau potable, création d'espaces ombragés ou rafraîchis, aménagement de zones de repos pour les publics vulnérables, adaptation des horaires...

S'agissant des manifestations sportives, lorsque les conditions de sécurités ne sont pas garanties, elles doivent être reportées ou annulées en fonction des circonstances locales.

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes sans domicile fixe ainsi que les travailleurs exposés à la chaleur sont particulièrement vulnérables lors de ces épisodes caniculaires. Je vous remercie de bien vouloir prendre contact avec les personnes inscrites sur les registres communaux de vulnérabilité afin de s'assurer de leur situation et leur apporter l'assistance nécessaire le cas échéant.

Plusieurs mesures ont par ailleurs été prises pour renforcer la prise en charge des personnes sans abri. Des places supplémentaires d'hébergement et des maraudes complémentaires sont organisées sur le territoire départemental.

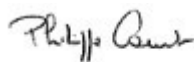
Concernant les écoles et les établissements scolaires, ils demeurent, à ce jour, par principe ouverts. Des recommandations spécifiques ont été transmises aux chefs d'établissements afin de limiter l'exposition des élèves et des personnes aux fortes chaleurs. Ces recommandations seront renouvelées pour la journée de lundi et les suivantes.

Lorsque les conditions locales l'exigent, des aménagements peuvent être mis en œuvre en concertation avec les services de l'Education nationale, notamment l'utilisation de locaux plus adaptés ou rafraîchis. En dernier ressort, et en fonction des situations locales, vous pouvez décider de prendre à titre exceptionnel des mesures de fermeture temporaire d'écoles, comme certains d'entre vous l'ont déjà décidé. Cette mesure exceptionnelle doit être prise au cas par cas et après concertation avec l'Education nationale.

Vous veillerez à maintenir une vigilance constante sur l'évolution de la situation météorologique.

Je vous remercie de votre pleine mobilisation et de celle de vos services afin d'assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens dans cette période de vigilance particulière.

Le préfet,



Philippe COURT

Copie à :

- *Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement*
- *Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale*
- *Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie interdépartementale*
- *Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Val-d'Oise*
- *Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise*
- *Madame la directrice départementale de l'agence régionale de santé du Val-d'Oise*
- *Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités*
- *Monsieur le directeur du SAMU du Val-d'Oise*
- *Monsieur le président de la Croix Rouge du Val-d'Oise*
- *Madame la directrice de l'Association Départementale de Protection Civile du Val-d'Oise*